



BIOSECURITE EN ELEVAGE AVICOLE

La filière avicole a été touchée à plusieurs reprises par la grippe aviaire (ou influenza aviaire).

Afin d'éradiquer cette maladie animale infectieuse et contagieuse, des mesures spécifiques ont été prises par le ministère de l'agriculture en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière avicole :

- Adoption de mesures de prévention spécifiques sur l'ensemble du territoire avec un plan de biosécurité à mettre en place sur toutes les exploitations avicoles.

Face à ce contexte, vous devez mettre en place les mesures de biosécurité et les bonnes pratiques d'hygiène.



7H00



Jusqu'à 15 participants



Toutes productions



Intra-entreprises : 1450 € HT soit 1740 € TTC / jour

Frais de restauration, d'hébergement et de déplacement (0,72 €/ km) facturés en sus sur justificatifs

Inter-entreprises : 158,33 € HT soit 190 € TTC / pers. (chef d'exploitation ou salarié d'élevage)

Restauration comprise – Minimum 6 personnes

▷ OBJECTIFS

- Connaître les bases scientifiques de l'Influenza pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage
- Bandes/lots de volailles : identification et traçabilité
- Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- Enregistrer et tracer les interventions
- Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

▷ PUBLIC

- Eleveurs ; salarié(e)s d'élevage ; techniciens

▷ FORMATEUR(S)

- Vétérinaires en production avicole habilités par SNGTV/ITAVI

▷ PRE-REQUIS

- Apporter une vue aérienne du bâtiment et de son environnement

▷ METHODES PEDAGOGIQUES

- Echanges ; exposés et quizz ; travaux dirigés et de groupe ; film ; fiches pratiques ; guide des Bonnes Pratiques ; plan de masse (Carte google map).

▷ MODALITES D'EVALUATION

- Elaboration d'un plan de biosécurité

PROGRAMME

- **Connaître les bases scientifiques de l'INFLUENZA pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage :** caractéristiques d'un virus à ARN encapsulé ; les protéines H et N, les zones de clivage, le caractère HP, la capacité à muter et à se recombiner et le pouvoir pathogène ; évaluation des risques (réservoirs et vecteurs) ; prendre conscience des niveaux de criticité de chaque point, des raisons de la mise en place des règles de biosécurité, notions de réservoirs et de vecteurs ; situation épidémiologique (réalité des chiffres et intérêt des plans de surveillance).
- **Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité :** présentation rapide de l'arrêté Biosécurité et du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène pour la filière concernée ; les cas «typiques» (définition des zones d'exploitation et des zones de franchissement) ; étude des flux dans l'espace et le temps (les éleveurs sont regroupés par 2 ou 3 et travaillent sur la proposition d'un plan de biosécurité pour une exploitation type - différents profils sont abordés : bande unique, espèce unique, âge unique puis complexification avec étude de cas pour exploitation avec des âges différents, des espèces différentes) ; plan de biosécurité type et barrières sanitaires.
- **Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène :** plan de nettoyage et désinfection (les modes d'application des produits de lavage et désinfection ; intérêt de la détergence ; calculs de surfaces, de doses et de temps ; calculs de volumes et de doses).
- **Mise en œuvre d'une démarche de construction:** synthèse des travaux des stagiaires (échanges de solutions et de difficultés ; commentaires participatifs autour d'exemples).

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DEVELOPPER VOS COMPETENCES SUR :

- L'organisation structurelle Biosécurité des élevages
- L'intérêt et les meilleures pratiques de zonage et franchissement
- L'organisation fonctionnelle Biosécurité des élevages
- Les meilleures pratiques de nettoyage, désinfection, lutte contre les nuisibles

▷ ACCESSIBILITE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (dont maladies chroniques et/ou invalidantes, troubles du langage (DYS...), troubles sensoriels, etc.).

Néanmoins, il est nécessaire de nous en informer dès l'inscription pour que nous nous assurions que les compensations adéquates soient mises en œuvre garantir un accueil dans les meilleures conditions.

Merci de nous joindre par téléphone au 02.51.91.55.98, par mail à formation@rcservices.fr ou de contacter notre référente handicap, Mme Katy CHOLLET – k.chollet@groupecristal.fr – 02.51.91.59.60.



RC SERVICES FORMATION – 20 bis rue Edouard Branly - 85500 LES HERBIERS

Tél : 02 51 91 55 98 - formation@rcservices.fr

N° SIRET : 44120102700048 – N° Activité : 7022Z

Retrouvez-nous sur www.rcservices-cristal.fr